

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE**

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE, QUE : -**

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la séance ordinaire de son conseil, tenue le mardi quatrième jour du mois de juillet deux mille dix-sept, le projet règlement portant le numéro 282.072017 concernant la gestion des installations septiques des résidences isolées, ainsi que les compensations à appliquer, abrogeant le règlement antérieur 281.092004.

Le projet de règlement 282.072017 est maintenant déposé au bureau municipal, 692 Rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau et en obtenir une copie moyennant les frais prévus à cet effet.

Le règlement 282.072017 sera officiellement adopté à la séance ordinaire du 7 août deux mille dix-sept.

**DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE SIXIÈME JOUR DE
JUILLET DEUX MILLE DIX-SEPT.**

Mélanie Thibault
Directrice générale/secrétaire-trésorière